



TRIBUNE

“ IA et donateurs : des enjeux juridiques et éthiques à prendre en compte ”

RACHEL GUEZ

DIRECTRICE GÉNÉRALE DU DON EN CONFIANCE

Si l'intelligence artificielle (IA) transforme les pratiques des associations et des donateurs, son utilisation soulève aussi des questions juridiques et éthiques majeures.

Pour les donateurs, l'IA offre des opportunités inédites de personnalisation et d'optimisation des dons. Grâce à des algorithmes sophistiqués, les plateformes peuvent recommander des associations ou des projets en fonction de priorités individuelles : causes préférées, zones géographiques, impacts mesurables, ou encore critères comme la transparence ou l'efficacité de la gestion des dons.

Les organisations, quant à elles, peuvent exploiter l'IA pour mieux cibler les donateurs via une personnalisation multicanal, tout en réduisant leurs frais de collecte. L'IA facilite aussi la traçabilité des fonds, permettant aux donateurs de suivre l'utilisation de leurs contributions, répondant ainsi à une demande accrue de transparence et renforçant la confiance, essentielle à l'acte de don¹. Au niveau de l'éthique, les IA ont déjà fait des progrès : les plus matures refusent aujourd'hui de répondre aux requêtes non éthiques grâce à l'ajout de filtres.

Cependant, des risques subsistent. L'un des principaux est la polarisation des dons : en privilégiant les associations les mieux référencées ou les projets à fort rendement mesurable, les algorithmes peuvent marginaliser les petites structures ou les causes moins médiatisées. Les biais algorithmiques, fondés sur des bases d'apprentissage parfois partiales, amplifient ce risque, désavantagent certaines causes et associations, notamment celles situées dans des zones rurales ou défavorisées.

L'utilisation de l'IA soulève aussi des questions sur la protection des données personnelles. Les donateurs partagent souvent des informations sensibles pour recevoir des recommandations personnalisées. Les associations doivent garantir que leurs partenaires technologiques respectent les réglementations, notamment le règlement général sur la protection de données (RGPD)², pour protéger ces données contre tout usage abusif. Elles doivent également être transparentes envers les donateurs concernant l'utilisation de l'IA dans leurs communications. Par exemple, Jean-Charles Mayer, directeur de la générosité de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, utilise

l'IA pour illustrer les actions réalisées grâce aux dons, tout en respectant la vie privée des bénéficiaires et en informant les donateurs de l'emploi de l'IA pour générer des images.

Le référentiel de déontologie du Don en Confiance constitue un appui pour garantir une utilisation éthique et efficace de l'IA. Ses exigences de transparence et de respect du donateur sont essentielles. Les plateformes utilisant l'IA pour guider les choix des donateurs pourraient s'en inspirer pour promouvoir une diversité des causes et éviter que les petites associations ou les causes émergentes ne soient oubliées.

L'IA ouvre des perspectives fascinantes pour les donateurs, leur permettant de devenir des acteurs plus stratégiques et informés. Pour tirer parti de cette révolution tout en minimisant les risques, les acteurs associatifs doivent adopter une approche proactive : s'adapter aux attentes des donateurs, garantir une transparence exemplaire et collaborer avec des partenaires technologiques responsables. L'objectif est clair : renforcer la confiance mutuelle entre associations et donateurs, tout en préservant les valeurs humaines fondamentales de la philanthropie. ■

1. Don en Confiance, Viavoice, « Baromètre de la confiance », nov. 2024, disponible sur donenconfiance.org ; v. égal. JA 2024, n° 710, p. 8, obs. T. Giraud.

2. Régl. (UE) n° 2016/679 du 27 avr. 2016 ; v. JA 2018, n° 571, p. 16 et s., dossier « Gestion et administration – Règlement général pour données personnelles ».